



DIPLOMES ASSR 2019

publié le 11/04/2019

Compte tenu du nombre de diplômes d'ASSR2 perdus entre le moment d'obtention (3ème) et d'utilisation (permis de conduire) Nous proposons aux familles de venir **retirer les diplômes à la demande**.

Pour l'année 2019, ils seront disponibles au secrétariat du collège à partir du 29 avril 2019. Vous pouvez téléphoner auparavant pour que le diplôme soit disponible à votre arrivée ;

En ce qui concerne l'ASSR1 (5ème), les diplômes seront distribués aux élèves ayant passé les épreuves le 9 avril et disponibles au collège les 15 et 16 avril au collège ou distribués à la rentrée des vacances.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le collège.

L'équipe de direction.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.